



Au Fil de la Lauch



S'herrlesher Freschablättla (Le journal des Grenouilles de Herrlisheim)



Sites : <http://www.herrlisheim-pres-colmar.fr>
<http://www.agglo-colmar.fr>

Mai 2013

Edito



Communauté d'Agglomération de Colmar



Après avoir permis de nous découvrir seulement de quelques fils en avril, la température nous permettra-t-elle enfin de « faire en mai ce qu'il nous plaît » ?

Fions-nous à ce bon vieux dicton populaire qui nous y invite quelque soit l'humeur de la conjoncture.

Car en mai, le printemps est installé, et avec lui, après l'engourdissement d'un trop long hiver, le retour du ciel bleu et d'une nature qui éclate pour remplir tous nos sens et réjouir tous les cœurs.

Mois de fêtes et de commémorations : celle du travail, celle de la paix retrouvée après ses victoires sur la barbarie et avec la reconnaissance à tous ceux qui les ont payées de leur chair et de leur sang, celle du nouveau chrétien à l'Ascension et la Pentecôte.

Un mois du souvenir, mais aussi des communions et des espérances dans les beaux jours à venir.

Mort donc l'hiver dernier et vive mai 2013 que je vous souhaite à tous et à toutes, plein de soleil et de joie.

Anita Zimmermann



Place François Joseph de Schauenbourg fleurie



Création passage piétons entre l'église et la propriété Heitz



Pneu trouvé dans un jardin, rue du Wineck



Réception Terre des Hommes / Togo



Exercice de printemps des sapeurs pompiers

Le Mot du Maire



Chères Herrlisheimois,
Chers Herrlisheimois,

Vous trouverez ci-joint une synthèse des comptes de la commune. Je reste à votre disposition si vous souhaitez des renseignements complémentaires.

Les faits marquants du mois concernent :

- la tenue de l'assemblée générale par l'Amicale des Donneurs de Sang Bénévoles locale où de nombreux membres ont été honorés, l'exercice de printemps des sapeurs-pompiers qui a eu lieu dans la propriété de Madame MOEGLIN, chemin des Prés. Un grand MERCI à elle et à la famille présente, pour l'excellent accueil réservé aux sapeurs-pompiers ainsi qu'aux représentants de la municipalité,

- la réception organisée par la commune à l'occasion de la signature de la convention « Accès à l'eau potable et à l'assainissement » au TOGO dans le cadre de la coopération NORD/SUD. Cette opération a pu se concrétiser grâce à l'intervention de la CAC avec son président Gilbert MEYER, du Bassin Rhin-Meuse, de la section locale de Terre des Hommes avec son président Jean Paul DUPONT qui habite notre localité. Etaient également présents, Monsieur Cyrille DOSSOU, directeur de l'Association Cité de la Lumière établie au TOGO et Monsieur Eloi OLANLO, le vice-président. Cette opération permettra d'alimenter en eau potable et d'assurer l'assainissement des eaux usées dans 14 villes et villages d'une région située au centre de ce pays.

- La réunion publique a attiré une quinzaine de personnes. Dommage ! Pourquoi une telle désaffection de la population locale ? Faut-il continuer à les organiser ? Pourtant, c'est le moment propice aux échanges sur la gestion communale et les projets à venir...

Quelques nouvelles brèves ...

- Vous avez été destinataire d'une lettre ouverte de l'Association NARTECS. Contrairement à ce qu'on peut y comprendre, j'ai bien appelé et écrit à la présidente suite à sa demande de rendez-vous. A ma question : « qui vous accompagnera », elle a refusé de répondre. Je lui ai également dit et écrit que

je connaissais bien leur point de vue expliqué dans les tracts distribués dans les boîtes aux lettres de certains habitants.

- Félicitations aux agents techniques qui ont réussi une belle décoration pour les fêtes de Pâques. Malheureusement, les plantes à bulbes n'étaient pas au rendez-vous en raison des grands froids persistants. C'est bien dommage.

- L'adjudant David WIEST, qui assurait l'intérim à la tête des sapeurs-pompiers, vient d'être nommé, par arrêté préfectoral du 22 mars 2013, aux fonctions de chef du corps de Première Intervention de HERRLISHEIM à compter du 1^{er} février 2013. **Toutes nos félicitations !**

- Remerciements au Corps des Sapeurs-Pompiers pour avoir accepté de repeindre tous les poteaux d'incendie du village. Ce n'est pas de leur ressort mais cette tradition est bien ancrée dans notre commune. Après avoir mis à notre disposition la grande échelle pour le fleurissement de la rue des Vosges en 2012, nos sapeurs-pompiers participent d'une autre manière à l'embellissement de notre village. **Un grand MERCI à eux !**

- Dernière minute : un nouveau cambriolage a eu lieu rue de Colmar. Soyez vigilants et appelez immédiatement la gendarmerie en faisant le 17.

Réfection calvaire

Dans notre budget d'investissement 2013, nous envisageons la remise en état du calvaire situé rue d'Eguisheim. En effet, celui-ci est en très mauvais état, un bras ainsi que le haut de la croix ont disparu, le remplacement du Christ et de la croix s'impose. Aussi, nous avons demandé des devis pour sa réfection complète. En accord avec le Conseil de Fabrique, nous envisageons de faire un appel à dons auprès de la population. Un reçu fiscal pourra être délivré à cette occasion. Nous reviendrons sur ce dossier dans une prochaine édition.

Les incivilités !

Se débarrasser de vieux pneus, c'est facile du moins pour certaines per-

sonnes. Mais attention, la facture pourrait être salée pour les auteurs. Ces dernières semaines, une dizaine de pneus ont été jetés sur le parking de la RN 83 et sur la parcelle de vignes adjacente, deux ont été déposés rue du Stade, un autre a été jeté dans les espaces verts d'une propriété privée située rue du Wineck. (Voir photo page 1)

Le plan canicule

Vous trouverez dans ce bulletin un formulaire à remplir si vous souhaitez être accompagné lors d'un éventuel déclenchement du Plan Canicule 2013 par le Préfet. Nous encourageons les personnes âgées pour qui les actes de la vie courante sont difficiles, celles qui sont seules ou malades à engager cette démarche.

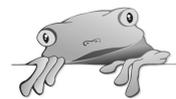
Quelques mots sur les chantiers, travaux ou projets ...

ACCESSIBILITE SALLE SAINT-MICHEL

Le chantier avance et le planning est respecté pour l'instant. Les agents communaux ont mis en place un passage pour piétons entre l'église et la propriété HEITZ en utilisant les pavés récupérés lors des travaux de réfection de la route départementale. Ils ont également installé un réseau d'évacuation des eaux pluviales vers des puits perdus pour trois gouttières de l'église. Un local de stockage supplémentaire est en cours de création suite à la découverte d'un espace sous toiture qui était inaccessible. Pour des raisons de sécurité, nous profiterons de ces travaux pour installer un coffret électrique près du Monument aux Morts servant à alimenter les stands lors des grandes fêtes organisées par les associations dans le village.

CREATION DE TROTTOIRS HERRLISHEIM/VIGNOBLE

Des chicanes ont été installées à titre provisoire. Elles le resteront pendant 3 semaines. Pour leur mise en place définitive, nous tiendrons compte des réponses aux questionnaires distribués aux riverains avec le présent bulletin. Prochaine étape : le lancement des appels d'offres.



ACCES AUX ECOLES

L'ouverture des plis a eu lieu le 19 avril. La partie administrative suit son cours normalement.

REHABILITATION COUR SAINTE-MARTHE

Après avoir reçu une pré-étude effectuée par l'ADAUHR et après avis des élus, nous avons contacté l'architecte Monsieur SCHMITT du Cabinet BETIR et les Bâtiments de FRANCE pour affiner le projet. Nous souhaitons que ces travaux se réalisent encore cette année.

Les manifestations, fêtes, animations seront nombreuses dans les prochains mois. Par votre présence nombreuse, vous témoignerez votre soutien et votre encouragement aux associations locales.

Cordiales salutations.

Votre Maire
Gérard HIRTZ

BALAYAGE DES RUES

Cette opération sera étalée sur deux jours, **le mercredi 15 mai et éventuellement le jeudi 16 mai.**

Il est demandé aux riverains, dans la mesure du possible :

- de passer éventuellement un coup de binette pour enlever la mauvaise herbe et de balayer les trottoirs vers les caniveaux,
- de libérer le domaine public devant leur résidence les jours concernés.

Dès à présent, nous vous remercions pour votre coopération.



RAMASSAGE DE VETEMENTS le samedi 25 mai 2013

Comme chaque année, Terre des Hommes France, section locale du Haut-Rhin, effectue à nouveau un ramassage de vêtements sur l'ensemble des communes du Haut-Rhin. Les habits et les chaussures collectés seront confiés au Relais Est qui les valorisera et l'argent ainsi récolté sera entièrement investi dans les projets de développement et l'aide humanitaire pour les plus défavorisés.

Cette opération a également pour but de favoriser l'emploi dans notre département.

Afin de faciliter ce ramassage qui aura lieu le **samedi 25 mai 2013**, les habitants de Herrlisheim peuvent déposer les sacs au secrétariat de la mairie pendant les heures d'ouverture du **21 au 24 mai 2013**.

N'hésitez pas à consulter le site web : www.tdhf68.org

PLAN CANICULE 2013

L'été approche et, comme les années précédentes, la commune met en place le dispositif du « Plan Canicule ».

Notre mission est d'organiser le recensement des personnes âgées seules et des personnes handicapées vivant à domicile afin qu'elles puissent demander leur inscription dans le registre « Plan Canicule ».

Celui-ci est confidentiel, les données sont transmises aux services autorisés **uniquement sur demande du Préfet**.

Dans ce cadre, mais aussi au nom de la solidarité dans notre village, les personnes recensées seront contactées par la municipalité pour pouvoir cerner les besoins et les attentes que vous lui soumettrez. Nous pourrions ainsi vous apporter aide et réconfort si le plan canicule est déclenché.

Marie-Thérèse Zwickert sera votre contact pour de plus amples renseignements.

Tél. 03 89 49 39 80 ou 03 89 49 32 73.

N'hésitez pas à remplir le questionnaire confidentiel ci-joint que vous ferez parvenir au secrétariat de la mairie.

Merci pour votre confiance.

La Vie Municipale



MAI

- 03 Remise des prix fleurissement 2012
- 04 Distribution commande de géraniums
- 07 Soirée « plantations » à 17 h
- 08 Grempeleschà (tournoi de pêche)

JUIN

- 01 Concert de l'ADEM'OH
- 01 Portes ouvertes Gravière Holcim (voir feuille jointe)
- 07 au 30 Tournoi de tennis
- 07 Collecte de sang
- 07 Assemblée générale Freschahissala

JUIN (suite)

- 08 Remise des prix tournoi quilles
- 08 Soirée couscous AS Herrlisheim, section football
- 09 Marche populaire APALIB
- 15 Assemblée générale ASH, section football
- 15 Loto de la paroisse
- 16 Fête de l'Amitié
- 28 Faites de la musique
- 29 Assemblée générale Escrime
- 29 Kermesse des écoles

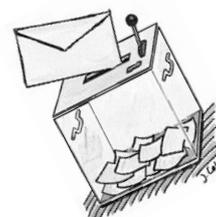
INFOS BIBLIOTHEQUE

La **permanence** du vendredi 3 mai est reportée au **vendredi 10 mai**.

Nous vous rappelons que vous pouvez retrouver toutes les nouveautés acquises depuis le début de l'année (adultes et jeunesse) sur le site de la mairie www.herrlisheim-pres-colmar.fr, rubrique « Culture et Patrimoine »

Résultats de la consultation pour le Conseil Unique d'Alsace

	TOTAL	POURCENTAGE
Nombre d'inscrits :	1484	100,00%
Nombre de votants :	646	43,53%
Nombre d'enveloppes	646	100,00%
Enveloppes vides	12	1,86%
Bulletins blancs	0	0,00%
Bulletins nuls	14	2,17%
Suffrage exprimé	620	95,98%
Décompte des voix		
OUI	248	40,00%
NON	372	60,00%
TOTAUX	620	100,00%



soit 16,71% du nombre d'inscrits.

COLLECTE DES DECHETS MENAGERS

Déchets spéciaux :

Une collecte des déchets ménagers spéciaux des particuliers est prévue le **18 mai 2013, de 8 h à 12 h**, aux déchetteries Europe à Wintzenheim-Logelbach et Ladhof à Colmar.

Fonctionnement :

Le **1er mai**, les déchetteries Europe, Ladhof et l'III seront toutes les trois fermées.

Les **8, 9 et 20 mai**, les déchetteries Europe et Ladhof seront ouvertes de 9 h 00 à 12 h 30, la déchetterie de l'III sera fermée ces trois jours.



PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 MARS 2013

Convoqué le 20 mars 2013, le Conseil Municipal de HERRLISHEIM s'est réuni lundi, le 25 mars 2013 à 20 heures, Salle Pierre Buscheck, sous la présidence du Maire, Gérard HIRTZ.

Etaiet présents :

M. Gérard HIRTZ, Maire, Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, MM. Lucien STOECKLIN, Patrick BENDELE, Erick GAUTHIER, Mmes Claire TRICOT, Marie GUILLON, Véronique GRUSS, Christine DONAZ, Anita ZIMMERMANN, MM. Bruno FREYDRICH, Thomas KLETHI, Michel DEL PUPPO, Hugues BANNWARTH et David WIEST.

Etaiet absents excusés : Mme Catherine ADAM (procuration à Mme Marie-Thérèse ZWICKERT), MM. Diego CALABRO (procuration à M. Gérard HIRTZ) et Sébastien EHINGER.

Etaiet absent :

M. Nicolas KOENIG.

Procès verbal de la séance du 17 décembre 2012 : Celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Compte administratif de l'exercice 2012

Le conseil municipal, sous la présidence de Mme Marie-Thérèse ZWICKERT, vote le compte administratif 2012 et arrête les comptes :

Investissement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	1 452 850.80 €	Prévu	1 452 850.80 €
Réalisé	822 714.48 €	Réalisé	764 244.41 €
Restes à réaliser	580 400.00 €	Restes à réaliser	303 500.00 €
Fonctionnement			
Dépenses		Recettes	
Prévu	1 501 566.99	Prévu	1 501 566.99 €
Réalisé	1 024 104.47 €	Réalisé	1 529 279.64 €, dont l'excédent reporté de 2011 de 174 716.99 €
Résultat de clôture de l'exercice			
Investissement	- 58 470.07 €		
Fonctionnement	505 175.17 €		
Résultat global	447 705.10 €		

Affectation des résultats de l'exercice 2012

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2012 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2012,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

un excédent de fonctionnement de : 330 458.18 €
un excédent reporté de : 174 716.99 €
Soit un excédent cumulé de : 505 175.17 €

un déficit d'investissement de :	58 470.07 €
un déficit des restes à réaliser de :	276 900.00 €
Soit un besoin de financement de :	335 370 07 €

Décide d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2012 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31.12.2012 : excédent	505 175.17 €
Affectation complémentaire en réserve (1068)	335 370.07 €
Résultat reporté en fonctionnement	169 805.10 €
Résultat d'investissement reporté	58 470.07 €

Compte de gestion de l'exercice 2012

Le Maire expose à l'assemblée que le compte de gestion est établi par M. Dominique BULME, Trésorier. Il certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures.

Le conseil municipal, après délibération, vote le compte de gestion 2012.

Fixation des taux des contributions directes

Le conseil municipal décide l'augmentation de 2% des taux des taxes d'habitation, foncière bâtie et non bâtie. Il en résulte un produit des taxes directes locales comme suit :

	Taux 2012	Taux 2013	Bases prévisionnelles	Produit attendu
Taxe d'habitation	7.86	8.02	2 301 000	184 540
Taxe foncière s/bâti	10.20	10.40	1 660 000	172 640
Taxe foncière s/non bâti	35.14	35.84	112 100	40 177
Total				397 357

Budget primitif de l'exercice 2013

Le conseil municipal vote, chapitre par chapitre, les propositions du budget primitif de l'exercice 2013, équilibrées comme suit :

Investissement

Dépenses	1 136 510.07 €
Recettes	1 136 510.07 €

Fonctionnement

Dépenses	1 372 205.10 € dont un virement à la section d'investissement de 325 000 €
Recettes	1 372 205.10 € dont un excédent de fonctionnement 2012 reporté de 169 805.10 €

Il est précisé que lors du vote de la subvention à l'Association Le Freschahissala, Madame Marie GUILLON qui en est la présidente, a quitté la salle.

Travaux d'aménagement des abords des écoles

Le Maire soumet à l'assemblée l'avant-projet des travaux d'aménagement des abords des écoles maternelle et élémentaire dont le coût est estimé à 350 000 € TTC, à savoir :

Travaux :	
Lot 1 voirie :	295 400 € TTC
Lot 2 réseaux :	35 870 € TTC
Honoraires de l'architecte :	8 200 € TTC
Mission SPS	2 400 € TTC
Honoraires ADAUHR	4 800 € TTC
Divers :	3 330 € TTC

Le conseil municipal, après délibération, décide de faire exécuter les travaux en question et adopte le plan de financement comme suit :

Subvention du conseil général :	10 000 €
Autofinancement :	340 000 €

Travaux d'aménagement de trottoirs route du Vin

Le Maire informe l'assemblée que les travaux d'enfouissement des réseaux secs, de pose du collecteur gaz et le remplacement de la conduite d'eau par le SIEPI sur la route du Vin – direction Obermorschwihr – sont à présents achevés de sorte qu'on peut, dès à présent, y aménager des trottoirs.

Il lui présente à cet effet les devis concernant ce projet à savoir :

Travaux de voirie :	113 570 € TTC
Honoraires de maîtrise d'œuvre :	6 340 € TTC
Divers	1 090 € TTC
Total	121 000 € TTC

Le conseil municipal :

- décide de faire exécuter les travaux en question,
- adopte le plan de financement comme suit :
 - emprunt : 47 500 €
 - autofinancement : 73 500 €
- autorise le Maire de signer avec le Département les conventions :
- de prêt de matériel pour la mise en place de simulations d'aménagements de sécurité en traverse d'agglomération,
- de co-maîtrise et de gestion ultérieure.

Travaux d'aménagement de trottoirs route du Vin – convention groupement de commande

Le groupement de commande permet à plusieurs personnes publiques relevant du code des marchés publics et justifiant de besoins communs liés à un achat déterminé ou à une opération ponctuelle dans le domaine des fournitures, des services ou des travaux, d'associer leurs maîtrises d'ouvrage respectives dans le but de réaliser des économies d'échelle ou d'harmoniser la réalisation d'un chantier.

Ainsi, pour l'exécution des travaux d'aménagement de trottoirs route du Vin qui seront réalisés conjointement par les communes de HERRLISHEIM et d'OBERMORSCHWIHR, il serait souhaitable de faire recours à cette procédure.

Cet instrument juridique nécessite la conclusion d'une convention constitutive entre les parties intéressées.

Cette dernière a pour objet de désigner, parmi les membres du groupement, un coordinateur chargé d'organiser, dans le respect des règles de la commande publique, la procédure de passation du marché aboutissant au choix du prestataire commun aux participants du groupement.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer ladite convention.

Loi Duflot

L'article R 304-I du Code de la Construction et de l'Habitation stipule que pour l'application de certaines aides au logement, un arrêté des ministres chargés du logement et du budget, révisé au moins tous les trois ans, établit un classement des communes du territoire national en zones géographiques en fonction du déséquilibre entre l'offre et de la demande de logements.

Ces zones sont désignées, par ordre de déséquilibre décroissant, sous les lettres A bis, A, B1, B2 et C.

La zone A bis est incluse dans la zone A, les zones B1 et B2 forment la zone B.

La loi de finances pour 2013, instaure un nouveau dispositif d'aide à l'investissement locatif appelé à remplacer le « Scellier » intermédiaire.

Il consiste en une réduction d'impôt sur le revenu de 18% étalée sur 9 ans pour la construction ou l'acquisition d'un logement neuf, en contrepartie d'un engagement de location sur la même durée avec respect d'un plafond de loyers et de ressources pour les locataires.

Ce dispositif est applicable à compter du 1^{er} janvier 2013 jusqu'au 31 décembre 2016 et concerne les communes situées en zone A et B1. Il peut éventuellement concerner celles situées en zone B2, mais sous conditions.

Ainsi, à la différence du Scellier, le Duflot :

- * n'est pas applicable sur le territoire de notre commune située en zone C,
- * est applicable, à titre transitoire, jusqu'au 30 juin 2013 pour les 9 communes de la CAC situées en zone B2 (Colmar, Horbourg-Wihr, Housen, Ingersheim, Sainte-Croix-en-Plaine, Turckheim, Wettolsheim, Wintzenheim et Jepsheim).

Toutefois, au-delà de cette date, seules les communes (situées en B2) ayant obtenu un agrément délivré par le Préfet de Région après avis du Comité Régional de l'Habitat (CRH), pourront prétendre à ce dispositif sur la base d'une analyse de la tension du marché locatif local et des besoins recensés.

En l'espèce, la Communauté d'Agglomération de Colmar propose de solliciter cet agrément auprès du Préfet de la Ré-

gion Alsace, pour les communes de son territoire actuellement classées en B2 et qui auront exprimé formellement le souhait de continuer à bénéficier du dispositif Duflot.

Par ailleurs, il convient de noter, qu'une révision globale du zonage est en parallèle engagée au niveau national.

Le nouveau zonage qui résultera de ces travaux fera l'objet d'une concertation locale, avant d'être arrêté dans la perspective d'une entrée en vigueur le 1^{er} janvier 2014.

Il ressort des analyses et des orientations du Programme Local de l'Habitat de la Communauté d'Agglomération de Colmar notamment, ainsi que des éléments complémentaires figurant en annexe I, que notre territoire justifie de besoins particuliers en logements locatifs à loyers intermédiaires.

Dans cette perspective, il est proposé, au nom de la cohérence territoriale notamment, que la CAC veille tout particulièrement à ce qu'à l'issue de cette concertation, toutes ses communes membres relèvent du zonage B2 et puissent ainsi, au regard des fortes contraintes et pressions foncières auxquelles est soumis notre territoire, bénéficier du dispositif d'aide.

Le Conseil Municipal, Après avoir délibéré,

Prend acte

de la démarche des communes de la CAC situées en zones B2, consistant à charger le Président de la CAC ou son représentant, de déposer une demande d'agrément préfectoral au dispositif Duflot,

approuve

la proposition d'engager toutes les démarches utiles afin que notre commune puisse bénéficier du dispositif Duflot,

charge

notamment le Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar ou son représentant de solliciter, dans le cadre de la révision globale du zonage actuellement en cours et de la concertation y afférente, le classement de notre commune en zone B2.

Personnel communal – création d'un poste

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;
- Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires à la fonction publique territoriale ;
- Vu le budget communal ;
- Vu le tableau des effectifs ;

Le conseil municipal décide la création d'un poste d'adjoint administratif à temps non complet avec effet au 1^{er} avril 2013 selon une quotité correspondant à 24/35ème du temps plein.

La création de ce poste est devenue nécessaire suite à l'installation de l'Agence Postale Communale à la mairie. Les crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Itinéraire cyclable Eguisheim/Herrlisheim

Le Maire fait part à l'assemblée que le Bureau de l'Association Foncière de Herrlisheim, par délibération en date du 6 février 2013, a autorisé le Conseil Général du Haut-Rhin à aménager sur le chemin d'exploitation du lieu-dit Kleinfeld, l'itinéraire cyclable Eguisheim/Herrlisheim.

Le Département pourra de ce fait entreprendre dans les prochains temps les travaux en question.

La participation financière de la commune à ce projet est de 5 017 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif de l'exercice 2013.

Le conseil municipal autorise le Maire à signer la convention de co-maîtrise d'ouvrage et de gestion ultérieure y afférent.

Rythmes scolaires

Le décret n° 2013-77 du 24 janvier 2013 a pour objet la modification des rythmes scolaires dans l'enseignement du premier degré. La réforme entre en vigueur au début de l'année scolaire 2013-2014. Toutefois, jusqu'au 31 mars 2013, les communes peuvent demander au directeur académique des services de l'éducation nationale le report de la réforme à l'année scolaire 2014-2015.

Il prévoit la mise en place d'une semaine scolaire de 24 heures d'enseignement réparties sur 9 demi-journées, incluant le mercredi, avec des journées de classe d'une durée maximum de 5h 30. La pause méridienne, quant à elle, ne devra pas être inférieure à 1h 30 et une demi-journée maximum de 3h 30.

La réduction de la durée de la journée implique les communes dans cette réforme en leur demandant d'organiser des activités éducatives entre la fin des cours et l'heure de sortie, alors que l'organisation pédagogique ne relève en aucune

façon de la compétence des communes, mais bien de l'Etat.

Le décret n'entre pas dans le détail, et la charge incombant aux communes, reste, en l'état actuel, difficile à évaluer.

Le conseil municipal constate :

que cette réforme a été réalisée dans la précipitation, sans concertation, soulève de nombreux problèmes d'application et qu'elle est imposée aux communes et aux enseignants,

que l'organisation pédagogique est du ressort de l'Education Nationale et non de la commune ou du périscolaire,

que l'aide de l'Etat prévue en 2013 n'est pas renouvelée et est largement inférieure aux charges que cette réforme engendre, qu'il s'agit d'un transfert de charges,

qu'il faut se poser des questions sur le fond car cette réglementation ne concerne que les écoles publiques et non les écoles privées,

que l'assouplissement des taux d'encadrement des activités périscolaires donne des périscolaires à deux vitesses selon l'acceptation ou le refus de la mise en œuvre d'activités périscolaires dans le cadre de ce changement des rythmes scolaires,

que cela posera des problèmes aux associations dont beaucoup profitent du mercredi et du samedi pour exercer leurs activités,

que l'intérêt de l'enfant reste à démontrer,

vu :

l'avis défavorable émis par le Conseil Supérieur de l'Education,

l'avis défavorable émis par le conseil d'école et les enseignants de la commune,

et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

décide :

de ne pas appliquer l'organisation de la réforme dès cette année et de la reporter pour la rentrée scolaire 2014/2015,

de réexaminer son application pour la rentrée scolaire 2014/2015, en fonction de l'évolution des conditions d'organisation du temps scolaire,

demande :

que le principe de base de cette loi soit revu en laissant aux communes la possibilité de rester à la semaine de 4 jours,

charge le Maire de l'exécution de la présente délibération.

SAGE III/Nappe/Rhin – plan d'aménagement et de Gestion Durable

Le conseil municipal,

vu les avis des différents acteurs concernés par le SAGE III/Nappe/Rhin,

constate qu'une nouvelle strate de règlements et de normes est en train de se mettre en place en complément des PPRI, POS, PLU, SCOT, etc... déjà existants,

émet un avis défavorable au SAGE en question.

Directives nitrates

Entendu que la directive nitrates du 19 décembre 2011 s'avère singulièrement inadaptée aux contraintes climatiques continentales de notre bassin, et constatant que cette nouvelle directive traduit toute méconnaissance technocratique des réalités et spécificités régionales, le conseil municipal demande que la nouvelle directive nitrates soit modifiée en tenant compte des réalités du terrain.

Dénomination de rue

Le conseil municipal décide de dénommer le groupe d'habitations se trouvant sur le terrain sis à l'angle des rues du Stade et de la Gare, à l'intérieur de l'enceinte « Clos du Trèfle » avec une numérotation allant de 1 à 6.

Informations et divers

Le Maire informe l'assemblée que dans le cadre de la délégation permanente qui lui a été accordée, il n'a pas fait valoir le droit de préemption de la commune pour les biens cadastrés : section 15, n° 165 et 170, section 6, n° 247.

Il lui fait également part :

- de la résiliation par la locataire du bail concernant le logement de l'école maternelle avec effet au 30 avril 2013,

- que l'opération Haut-Rhin prévue en avril, faute de participants les années précédentes, ne sera pas organisée dans la commune, le choix restant libre pour les écoles,

- que sur avis de l'ONF, le gros tilleul de la cour de l'école élémentaire, dont la partie centrale du tronc était creuse, a dû être abattu.



Les Grands Anniversaires du mois de mai 2013

HEITZ Stéphanie née SYDA le 04/05/1935
BEA Andrée née STINTZY le 05/05/1932
GUILHERME Georges né le 06/05/1936
WALCK Raymond né le 06/05/1938
HERTZ Victor né le 08/05/1934
DEYBACH Marthe née CONSTANZER le 12/05/1932
HAEFFLE Fernand né le 17/05/1938
KOEBELEN Henri né le 18/05/1933
MICHEL Annette née BRAUN le 19/05/1934
BUSCHECK Geneviève née KOLLER le 31/05/1923



Naissance



Amaïa OVALLE CORTES

née le 2 avril

Noces d'or

Marie Louise et Gilbert Bannwarth
le 10 mai



Maria et Marcel Bendélé
le 31 mai

Décès

Mathieu BUCHER
le 26 mars



Marie-Rose ADAM
le 27 mars

Divers

DON

La majorité des anciens membres de l'**Association Cyclos de Herrlisheim** a décidé de verser le solde des comptes bancaires soit un montant de 767.33€ au Centre Communal d'Actions Sociales (CCAS).

Un grand MERCI pour ce don qui servira à aider les habitants dans le besoin.

Nous vous rappelons que Joseph TUGLER en était le président fondateur. Malheureusement, il nous a quittés beaucoup trop tôt.

Petites annonces



Location

A Claviers, en Provence, Var, **loue jolie maison de charme**, tout confort, calme, spacieuse, grande terrasse ombragée, 25 km des Gorges du Verdon et de la mer, 17 km Lac de Saint Cassiens, 2 km de la piscine.

Commerces à proximité.

Promenades à partir de la maison. Nombreux sports : cyclotourisme, équitation, planeur, canoë,

Prix intéressant.

Tél. 06 09 17 13 40

Divers

Dame cherche à faire quelques heures de ménage
06 81 66 15 56

Recherche garage, atelier, grange ou dépendance, en location ou à l'achat.

Tél. : 06 88 28 90 73

Courriel : ylvanis@hotmail.com

Couple cherche à louer ou acheter garage d'environ 15m² avec électricité à Herrlisheim près Colmar.

Tél. : 06 72 90 91 37

OFFRE DE COVOITURAGE

Je vous propose de faire du covoiturage de Obermorschwihr à la Zone Industrielle Est de Biesheim (Fiberweb).

Arrêts possibles à Herrlisheim, Niederhergheim ou Volgelsheim/Neuf-Brisach.

Quand ? Du lundi au vendredi

Horaires de journées : allers entre 7 h et 8 h 30, retours entre 17 h et 18 h 30.

Me contacter : Martin FLICK au **06 17 13 20 08**

Particulier cherche terrain de construction à Herrlisheim d'environ 7 ares.

Contact : 06 86 75 39 12

OBJETS TROUVES

Des clés sont disponibles au secrétariat : l'une, avec un porte clés « Tour Eiffel », l'autre, avec un porte clés « Main ».

A réserver sur Herrlisheim, chiots berger australien, mâle ou femelle, bleu merle ou noir tricolore.
Disponibles fin mai.

Renseignements au 03 89 49 32 08

Ventes

Vends :

*** Opel Corsa,**

1.3 CDTI Cosmo diesel Ecoflex 95 ch.

Mai 2010 - 72 000 kms - 4 pneus neufs, 4 pneus neige -

Régulateur de vitesse, détecteur de pluie,

allumage automatique des feux ...

Nombreuses options.

Prix : 8 900 € à débattre.

Contact : Laetitia au 06 31 88 52 18

Vends beau salon cuir, confortable et en bon état.

Tél. 06 07 03 97 31

Informations

Vous avez entre 15 et 25 ans, que vous soyez collégien, lycéen et/ou à la recherche d'une formation, La Chambre de Commerce et d'Industrie de Colmar et du Centre-Alsace organise :

PORTES OUVERTES SUR L'APPRENTISSAGE LE MERCREDI 15 MAI DE 14 H 00 à 18 H 00

Vous pourrez ainsi découvrir le fonctionnement et les modalités du contrat d'apprentissage, ainsi que tous les métiers accessibles par cette voie.

La mission de la CCI est de vous mettre en relation avec les chefs d'entreprise et de vous fournir un

TICKET GAGNANT

POUR VOTRE FUTUR METIER !

NOUVEAU

Possibilité de louer

le club house du tennis à Herrlisheim.

Pour plus de renseignements, contacter le :

06 22 44 03 52.

Vous disposez de quelques heures par jour

A compter du 28 mai 2013 et pour une durée d'environ 4 semaines, nous vous proposons un travail : distribuer les annuaires de Pages Jaunes dans le secteur de votre lieu de résidence.

Il vous suffit d'avoir le permis de conduire et un véhicule personnel, de bien connaître la commune où vous résidez et éventuellement les communes voisines, d'être joignable sur un téléphone fixe ou portable.

Nous vous assurons une formation et l'assistante nécessaire à la bonne exécution de votre mission ainsi qu'une base d'approvisionnement proche de votre lieu de résidence.

APPELER SANS TARDER LE 04 37 49 64 86 ou s'inscrire sur www.solys.org

CONCERT

Samedi 1er Juin 2013



à 20h30 sous le Chapiteau
Hôtel de ville de Herrlisheim

l'Orchestre de Herrlisheim



*avec la participation de
l'Orchestre d'accordéons du canton de Rouffach*



Direction :
Pascale REMTSCHKE
Marie-Eve FONTAINE SCHNOEBELN

BUVETTE - PÂTISSERIES
ENTREE GRATUITE - PLATEAU